

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de mars 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Antonin Tremblay, Claude Poulin et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gerald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Messieurs Vincent Dufour et Marc-André Jean étant absents.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 08.

Rés # 11-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-03-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 137

Note : Monsieur Antonin Tremblay fait mention au conseil municipal qu'il ne participera pas à ce point, relatif à l'adoption du règlement numéro 137.

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 137, relativement à une politique incitant les entreprises et les résidents à s'établir dans notre municipalité.

Il y a dispense de lecture du présent règlement puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la séance régulière du 7 février 2011 et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Note : Monsieur Antonin Tremblay réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

**Rés # 11-03-04 ATTESTATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUE LES
COMPENSATIONS VERSÉES POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT
AUX OBJECTIFS DUDIT PROGRAMME**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 2 503 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey , il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**Rés # 11-03-05 MANDAT À NOTRE VÉRIFICATEUR POUR RÉDIGER UN RAP-
PORT SPÉCIAL DE VÉRIFICATION RELATIF À LA REDDI-
TION DE COMPTES 2010 DU PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre vérificateur, la firme *Benoit Côté, comptable agréé*, pour produire un « rapport spécial de vérification », conforme au libellé recommandé dans les chapitres 5805 et 5815 de la partie II du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), relativement à la reddition de comptes 2010 du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, qui nous est accordé par le ministère des Transports du Québec.

**Rés # 11-03-06 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'ÊTRE
EXEMPTÉ DE PRODUIRE UNE REDDITION DE COMPTES DU
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL**

Attendu que notre vérificateur de la municipalité procède déjà, dans son mandat, à l'analyse de tous ses revenus et de toutes ses dépenses;

Attendu que selon les exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ), la Municipalité de Saint-Siméon doit donner, en surplus, un autre mandat à son vérificateur pour produire un « rapport spécial de vérification », conforme au libellé recommandé dans les chapitres 5805 et 5815 de la partie II du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), relativement à la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, qui nous est accordé par le ministère des Transports du Québec ;

Attendu que cette exigence pourrait être abolie pour les subventions inférieures à 5 000 \$;

Attendu que le fait d'exiger la production d'un tel rapport engendre une dépense supplémentaire pour la municipalité ;

Attendu que l'adoption d'une résolution du conseil municipal, attestant que les montants subventionnés ont bel et bien été investis pour l'entretien du réseau routier local ;

Pour ces motifs il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec d'être exempté de produire un « rapport spécial de vérification », conforme au libellé recommandé dans les chapitres 5805 et 5815 de la partie II du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), relativement à la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local lorsque ladite aide financière est inférieure à la somme de 5 000 \$.

Rés # 11-03-07 RECONDUIRE LE MANDAT DE 3 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 4 mars 2013, les mandats de mesdames Pierrette Latulippe et Suzanne Carré, ainsi que de monsieur Pierre Asselin comme membres de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU), selon les mêmes conditions que celles édictées à la résolution numéro « 05-03-11 » et le règlement numéro 17.

Rés # 11-03-08 MANDAT À ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE ET POUR EFFECTUER DES RÉPARATIONS À LA STATION DE POMPAGE SERVANT À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Roche ltée, Groupe-conseil*, celle ayant déposé l'estimé le plus bas, soit 3 450 \$ (taxes en sus), pour procéder à la confection des plans et devis relatifs au remplacement d'une pompe et pour effectuer des réparations à la station de pompage servant à l'assainissement des eaux usées.

Rés # 11-03-09 ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 10-09-18

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 10-09-18, relative à la signature d'un bail entre la Municipalité de Saint-Siméon et la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS), pour la gestion du second étage du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay.

Rés # 11-03-10 BAIL DE GESTION DU SECOND ÉTAGE DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Pierre Bellavance, de la firme Heenan Blaikie, aux fins de préparer un bail de location entre la Municipalité de Saint-Siméon et les *Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon, Conseil 9035*, relativement à la gestion du second (2^e) étage du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, en vue d'y aménager un « centre de conditionnement physique ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ledit bail.

**Rés # 11-03-11 PAIEMENT D'UNE PREMIÈRE RÉCLAMATION POUR LA
CONSTRUCTION DU PAVILLON DE SERVICES ET D'ACCUEIL
DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DU PARC MARIN SAGUENAY—
SAINT-LAURENT DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture « 494 », produite par l'entreprise *Construction Éclair inc.*, au montant de 145 878,70 \$, relativement à la construction du pavillon de services et d'accueil du pôle de découverte du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent de Port-au-Persil.

**Rés # 11-03-12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la Fête nationale du Québec 2011 ».

c.c. SNQ de La Capitale.

**Rés # 11-03-13 ACHAT DE DIX (10) ORIFLAMMES « SAINT-SIMÉON VILLAGE
NATURE »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de dix (10) oriflammes « Saint-Siméon Village nature » auprès de l'entreprise *Publimage inc.*, pour la somme de 1 995,00 \$, plus taxes, conditionnellement à l'acceptation du projet par les représentants du ministère des Transports du Québec.

**Rés # 11-03-14 RECONDUCTION DU BAIL DE LOCATION DU « PRESBYTÈRE »
AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON – PROJET DE
BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le bail de location du « Presbytère » avec la Fabrique de Saint-Siméon, relativement au projet de bibliothèque municipale, jusqu'au 30 novembre 2011 ou jusqu'à la réception d'une confirmation de la part du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'une aide financière pour procéder à l'achat de cet immeuble. Ledit bail est reconduit aux mêmes conditions.

**Rés # 11-03-15 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPE-
MENT ÉCONOMIQUE DURABLE DE SAINT-SIMÉON POUR LA
MISE EN VALEUR DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DU PARC
MARIN SAGUENAY—SAINT-LAURENT DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la *Société de Développement Économique Durable de Saint-Siméon (SDEDS)* aux fins de réaliser le projet de mise en valeur et d'interprétation du Pôle de découverte du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent de Port-au-Persil. Celle-ci s'engage à effectuer, moyennant le versement par la Municipalité de Saint-Siméon à son égard, d'une somme ci-après appelée *frais de gestion*, et représentant 10% du montant global du contrat (incluant les taxes), tous les travaux nécessaires à la réalisation dudit projet, que ce soit les paiements à l'entreprise embauchée pour la réalisation des travaux, le respect du plan d'implantation et d'intégration architecturale, la coordination des différents acteurs, le respect des clauses du contrat pour les services professionnels ou toutes autres dépenses que les travaux pourraient occasionnées.

Le contrat accordé à la firme *Bergeron Gagnon inc.*, pour réaliser lesdits travaux s'élevant à 39 656,15 \$ (taxes incluses), la somme à verser à la *SDEDS* sera donc de **3 965,62 \$**, représentant 10% du montant global du contrat, payable dans les trente (30) jours de la signature de l'entente.

Rés # 11-03-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE, RELATIVEMENT AUX FÊTES DU 200^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PREMIER HABITANT À PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine*, relativement aux Fêtes du 200^e anniversaire de l'établissement d'un premier habitant à Port-au-Persil.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ledit programme.

Rés # 11-03-17 DEMANDE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE PROCÉDER À L'ANNONCE DE LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL NEUF DANS LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Considérant que le ministre de la Santé et des services sociaux, le docteur Yves Bolduc, annonçait lors d'une conférence de presse tenue le 4 septembre 2010, que l'hôpital de Baie-Saint-Paul est « *techniquement et économiquement non réhabilitable dans un contexte de centre hospitalier fonctionnel en tout temps* » et qu'il devrait être démolé avant même la construction d'un nouvel hôpital;

Considérant que lors de cette même conférence de presse tenue le 4 septembre 2010, le ministre Bolduc déclarait également qu'à La Malbaie, l'hôpital « *est bâti sur le roc et qu'il est possible de faire des ancrages pour solidifier les murs* » et que ces travaux étaient évalués à 3,9 millions de dollars;

Considérant que les travaux prévus à l'hôpital de La Malbaie sont évalués aujourd'hui à plus de 10 millions de dollars;

Considérant que le ministre Bolduc a occupé de janvier 2005 à décembre 2006 la fonction de directeur des services professionnel au CSSS de Charlevoix et qu'il avait qualifié à cette époque l'hôpital de La Malbaie de désuet;

Considérant que le 2 novembre 2010, par voie de communiqué, l'Agence de la santé et des Services sociaux de la Capitale-Nationale et le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de Charlevoix ont désiré faire le point sur le dossier des hôpitaux dans Charlevoix;

Considérant que ce communiqué daté du 2 novembre 2010 fait mention notamment que le comité directeur tripartite a mandaté deux (2) experts pour procéder à des analyses supplémentaires;

Considérant que ces analyses supplémentaires portent en premier lieu sur l'aspect du niveau de risques de maintenir temporairement l'hôpital de Baie-Saint-Paul en attendant la relocalisation définitive dans un délai de 3 à 5 ans;

- Considérant que ces analyses supplémentaires portent en second lieu sur l'aspect de l'existence de mesures pour diminuer ces risques qui devront être techniquement et économiquement réalisables;
- Considérant que le 7 décembre 2010, l'Agence de la santé et des Services sociaux de la Capitale-Nationale et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix annoncent qu'un mandat a été attribué à une firme d'ingénierie afin de réaliser une étude sur les risques touchant la poursuite des activités à l'Hôpital de Baie-Saint-Paul sur un horizon de cinq ans;
- Considérant notamment que, dans le cadre de ce mandat, une analyse de risques traitant de la probabilité qu'un séisme majeur survienne en 2011, en 2012, en 2013, en 2014 ou en 2015, à partir duquel la sécurité des personnes, incluant les patients, les employés et les visiteurs, qui utilisent l'Hôpital de Baie-Saint-Paul, est menacée;
- Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon désire qu'une étude similaire sur l'analyse de risques soit effectuée sur l'Hôpital de La Malbaie, de manière à ne pas dépenser le 10 millions de dollars sur un bâtiment que le ministre a lui-même qualifié de désuet et de l'injecter plutôt dans la construction d'un hôpital neuf;
- Considérant que dans le cadre d'une conférence de presse tenue le 10 février dernier, la MRC de Charlevoix-Est par l'intermédiaire du préfet, Monsieur Bernard Maltais, faisait la même recommandation;
- Considérant que le 30 novembre 2010, le Comité directeur tripartite sur le suivi du rapport du dossier parasismique des hôpitaux de Charlevoix déposait quatre hypothèses relativement au redéploiement des services de santé et des services sociaux sur le territoire de Charlevoix;
- Considérant que les quatre hypothèses ont fait l'objet de diverses consultations tant à l'interne du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix qu'auprès de partenaires externes;
- Considérant que la Ville de La Malbaie déposait conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est une hypothèse résultant de l'examen des principes énoncés par le ministre ainsi que de la considération des problématiques d'effectifs médicaux et de la rationalisation des équipements de santé;
- Considérant qu'en décembre 2010, le Comité tripartite déposait auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, les avis recueillis lors de la démarche de consultation afin qu'il statue sur une décision quant à l'avenir des services de santé et des services sociaux sur le territoire de Charlevoix;
- Considérant que le ministre Yves Bolduc annonçait, lors d'une conférence de presse tenue le 17 janvier 2011, le scénario retenu concernant l'offre de soins de santé dans la région de Charlevoix;
- Considérant que lors de cette conférence de presse du 17 janvier 2011, la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux fait état de la construction de deux (2) hôpitaux neufs dans Charlevoix, un à Baie-Saint-Paul et l'autre à La Malbaie;
- Considérant que le ministre Bolduc, a commenté sa décision notamment en ces termes : *« c'est une décision réfléchie et je vous garantis que c'est le meilleur scénario pour Charlevoix »*;
- Considérant que le 17 janvier 2011, un communiqué de presse a été diffusé sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux et que son contenu confirme

qu'un nouvel hôpital sera construit à Baie-Saint-Paul sans pour autant mentionner la construction d'un l'hôpital neuf à La Malbaie, tel qu'annoncé lors de la conférence de presse tenue le même jour;

Considérant que jusqu'à ce jour et ce, malgré l'annonce faite par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 17 janvier 2011, aucun document écrit de la part de ce dernier, ne vient confirmer ses déclarations à savoir : la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie;

Considérant que le ministre Bolduc a précisé, que « *dans un souci d'efficience, que l'établissement (de Santé et de services sociaux de Charlevoix) devra miser sur une complémentarité accrue dans l'organisation des soins de santé et des services sociaux qu'il offre à la population charlevoisienne* »;

Considérant que le Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix élabore actuellement un plan clinique qui définira la complémentarité des services de santé entre les deux centres hospitaliers et dont le dépôt est prévu pour la fin de février 2011;

Considérant que cette complémentarité s'élabore actuellement à partir de la confirmation de la construction d'un hôpital neuf à Baie-Saint-Paul et des fonds réservés au Conseil du Trésor pour l'érection d'un seul hôpital neuf à Baie-Saint-Paul et de travaux de stabilisations à l'hôpital de La Malbaie, bâtiment qualifié de vétuste de la part du ministre;

Considérant que la population de la MRC de Charlevoix-Est et le personnel médical rattaché à l'hôpital de La Malbaie sont plongés dans l'incertitude du fait qu'il n'y a, jusqu'à ce jour, aucune confirmation écrite de la part du ministre qui vient corroborer son annonce du 17 janvier concernant la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie;

Considérant que cette incertitude intervient, à court terme, défavorablement sur l'élaboration de la complémentarité des services médicaux à définir dans le plan clinique;

Considérant que le refus, de la part du ministre, de confirmer par un écrit sa déclaration de la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie et la réservation des fonds nécessaires à cette construction au Conseil du Trésor, interviendront, à long terme, défavorablement sur la planification de cette complémentarité des services de santé entre les deux (2) établissements, particulièrement en défaveur de celui de La Malbaie, en raison qu'un hôpital désuet est moins attractif pour le personnel médical et l'implantation de nouveaux équipements;

Considérant que la complémentarité ne pourra s'exercer de façon équitable entre un hôpital neuf et un hôpital désuet et menacera à long terme l'expertise et les champs de spécialités développés depuis plusieurs années par le personnel médical œuvrant à l'hôpital de La Malbaie;

À ces causes, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre Yves Bolduc de surseoir à sa décision d'exécuter les travaux de rehaussement sismique à l'hôpital de La Malbaie évalués à plus de 10 millions de dollars sur un bâtiment qu'il a lui-même déclaré de vétuste;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adresse au ministre de la Santé et des Services sociaux une demande afin qu'il donne le mandat de réaliser, comme il l'a fait pour l'hôpital de Baie-Saint-

Paul, une analyse de risques traitant de la probabilité qu'un séisme majeur survienne en 2011, en 2012, en 2013, en 2014 ou en 2015, à partir duquel la sécurité des personnes, patients, employés et visiteurs, qui utilisent l'hôpital de La Malbaie, est menacée;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, de confirmer par un écrit, la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie conformément à sa déclaration énoncée lors de la conférence de presse tenue le 17 janvier dernier;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, de s'assurer que les fonds permettant la construction de cet hôpital neuf soient réservés au Conseil du Trésor, et que, dans un souci d'économie d'échelle, la conception et la construction de l'hôpital de La Malbaie se fasse au même moment que celui de Baie-Saint-Paul;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande au conseil d'administration du Centre de Santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix qu'il exprime sa position sur le dossier;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix qu'il considère et attende l'engagement écrit du ministre Yves Bolduc, avant de déposer le plan clinique qui déterminera la complémentarité des services médicaux sur le territoire de Charlevoix ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande à ce que cette résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, au président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, monsieur Michel Fontaine, au directeur ainsi qu'à la présidente du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de Charlevoix, monsieur Guy Thibodeau et madame Diane Truchon Mailloux, et à madame Pauline Marois, Chef de l'Opposition officielle.

c.c. M. Jacques Tremblay, Président de la coalition *Opération Hôpital*.

Rés # 11-03-18 APPUI À LA COALITION « OPÉRATION HÔPITAL »

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la coalition qui vient de voir le jour, baptisée « Opération hôpital », dans ses démarches ayant pour but la survie de l'hôpital de La Malbaie.

c.c. M. Jacques Tremblay, Président de la coalition *Opération Hôpital*

Rés # 11-03-19 DEMANDE À NOS RÉSIDENTS DE REMPLIR LEUR FORMULAIRE DU RECENSEMENT 2011 DE STATISTIQUE CANADA

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon appuie le Recensement 2011, mené par Statistique Canada, et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à « www.recensement2011.gc.ca » ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous, soit possible.

Rés # 11-03-20 PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATURE – ACTIVITÉ RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE CHARLEVOIX ÉDITION 2011

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre le nom de madame Lyse Leblond, responsable de la bibliothèque municipale, dans le cadre de *l'Activité Reconnaissance des bénévoles de Charlevoix – Édition 2011*.

Rés # 11-03-21 LOCATION D'UN LOCAL À LA ZEC BUTEUX-BAS-SAGUENAY

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location d'un local à la ZEC Buteux-Bas-Saguenay, pour donner des sessions de formation relativement à l'implantation d'un système informatique pour la gestion de ses opérations, pour 19 jours, au coût de 25 \$ par jour. Le local est situé au 505 rue Saint-Laurent, soit celui occupé jusqu'à tout récemment, par le Carrefour Accès Communautaire Internet (CACI).

Rés # 11-03-22 DONNS, AIDES FINANCIÈRES ET COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, aides financières et cotisations suivantes :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - Association Bénévole de Charlevoix, aide financière pour la Semaine de l'action bénévole 2011 | 25 \$ |
| - Association Bénévole de Charlevoix, aide financière pour le service de « popote-roulante » en 2011 | 2 170 \$ |
| - Le Cercle Beau Rivage 1276 des Filles d'Isabelle de Saint-Siméon, aide financière pour le « bercethon » du 1 ^{er} mai 2011 | 25 \$ |
| - Camping Québec, renouvellement de notre fiche internet pour 2011 (plus les taxes) | 35 \$ |
| - Agence des temps de la MRC de Charlevoix-Est, 2 ^{ième} Grand Rassemblement des partenaires du laboratoire rural (2 dîners, plus les taxes) | 27 \$ |
| - Le Musée maritime de Charlevoix, un (1) billet pour le <i>Grand Bal Maritime</i> du 11 juin 2011. | 250 \$ |

Rés # 11-03-23 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| - Comptes (C1008802 à C1108885) | 200 200,89 \$ |
| - Salaires et rémunérations des élus | 33 409,99 \$ |

TOTAL 233 610,88 \$

CORRESPONDANCE

- **Municipalité de Saint-Siméon :**
Lettre expédiée à la Fabrique de Saint-Siméon relativement aux travaux de rénovation et à l'achat de la Chapelle de Baie-des-Rochers.

- **Accusés de réception de notre résolution sur la réforme de l'évaluation foncière au Québec :**
 - Cabinet du premier ministre du Québec
 - Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec
 - Union des Municipalités du Québec (UMQ).

- **Accusés de réception de notre résolution concernant l'exploration et l'exploitation minière sur le territoire de notre municipalité :**
 - Cabinet du premier ministre du Québec
 - Cabinet du ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune du Québec.

- **Alliance Autochtone de la Malbaie / Comité Kyé-Pa-Qa de Baie-des-Rochers :**
Proposition d'achat du territoire du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

- **Société d'histoire de Charlevoix :**
Abonnement et nouvelle publication de la revue sur Saint-Siméon.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 39 et prend fin à 19 h 45.

Rés # 11-03-24 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / secrétaire-trésorière